

PROGRAMME LEADER GAL SUD VENDEE

COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION

DU 4 JUILLET 2017

Ordre du jour

- Présentation du règlement de fonctionnement du comité de programmation
- Présentation du projet de référentiel du programme LEADER
- Présentation du projet de grille de sélection
- Examen de demandes de financement.

Le Président du Syndicat mixte, Président du GAL Valentin JOSSE, remercie les membres présents pour leur participation. Il propose un tour de table.

Valentin JOSSE indique que la procédure de conventionnement avec la Région Pays de la Loire avance, le comité syndical prendra le 6 juillet la délibération autorisant le Président à signer cette dernière. Les services de la région prévoient l'envoi de cette convention pour signature par le Syndicat Mixte Sud Vendée Développement dans le courant de l'été. Le Président du syndicat étant le premier signataire.

1 - Présentation du règlement de fonctionnement du comité de programmation

Karine FARINEAU, en charge de la mise en œuvre du programme Leader du GAL Sud Vendée, présente le projet de règlement de fonctionnement du comité de programmation qui a été transmis préalablement aux membres du GAL.

Valentin JOSSE, Président du GAL insiste sur l'importance de la participation régulière de chaque membre au regard de la règle de double quorum. En effet en absence de quorum, les opérations ne pourront pas recevoir l'avis nécessaire à l'engagement juridique des fonds. Il est également abordé la notion de conflit d'intérêt, avec le retrait du ou des membres concernés par une opération. Une note de définition plus précise est en cours de réalisation par l'autorité de gestion. Dans l'attente de cette note, il sera proposé lors du prochain comité d'intégrer dans le règlement une base de définition. Les services du GAL contacteront chaque membre pour refaire un point sur les autres engagements associatifs, mandats...

Le nombre total de membres présents est de 7 représentants du collège public, et 11 du collège privé, soit un total de 18 participants, dont 16 ont voté. Le double quorum est atteint,

cependant la convention tripartite entre la Région Pays de la Loire – autorité de gestion, l'agence unique de paiement – autorité de paiement et le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée étant en cours de signature, les décisions du comité de programmation du 4 juillet 2017 ne peuvent pas permettre l'engagement juridique de la subvention Leader. Cela n'empêche pas les membres du comité d'auditionner les porteurs de projet puis d'émettre un avis sur les opérations présentées aujourd'hui. Ainsi la procédure de sélection peut être testée et le comité sera alors opérationnel dès que la convention Leader sera effective.

Ces avis seront validés de façon définitive lors d'un prochain comité de programmation postérieur à la signature de la convention à l'autorité de gestion.

2 – Présentation du référentiel programme Leader du GAL SUD VENDEE

Lors de la première réunion du comité de programmation, les fiches action du plan de développement qui définissent le cadre d'intervention du programme Leader ont été arrêtées en vue du conventionnement avec l'Autorité de gestion. Cependant ces dernières ne précisent pas de règles d'intervention financière nécessaires à la gestion dans le temps de l'enveloppe financière du programme. Il est donc proposé aux membres du comité de programmation d'établir un référentiel d'intervention qui fixe par grands types d'action des taux d'intervention par rapport à la dépense engagée et des montants maximum de subvention Leader.

Ces règles d'intervention seront intégrées dans les fiches actions validées lors du comité de programmation du 30 mai 2017. Ces dernières sont transmises par les services du Syndicat mixte aux porteurs de projet qui ont effectué une demande de financement LEADER ou qui les sollicitent pour de nouveaux projets.

Les membres du comité souhaitent que le taux d'intervention concernant les circuits de randonnées soit porté à 30% maximum de la dépense éligible. Ils souhaitent également que le montant maximum de subvention concernant les projets de réhabilitation de commerce en cœur de bourg et de ville sous maîtrise d'ouvrage publique soit diminué à 130 000 euros. Les autres montants et taux sont validés par les membres du comité.

Le référentiel de fiche action 5 : Valorisation du cadre de vie par le maintien d'un réseau de commerces de proximité a suscité un débat entre les membres du comité sur la viabilité des commerces dans les très petites communes rurales. Les membres du comité conviennent de qu'il n'y a pas de généralité, et donc qu'il est difficile de mettre un seuil et qu'il faudra étudier, à partir d'une étude de faisabilité, la viabilité de chaque projet présenté.

3 – Présentation du projet de grille de sélection

Lors des contrôles préalables à la clôture du programme Leader 2007-2014, à l'échelle nationale, la commission européenne a interpellé le ministère de l'agriculture, autorité de gestion du programme, sur l'absence de traçabilité de la sélection des opérations par les comités de programmation Leader. Cette remarque a entraîné l'obligation de mettre en place une méthode de sélection tracée pour la programmation 2014-2020.

La mise en place d'une stratégie de développement local n'implique pas une mise en concurrence des porteurs de projets entre eux mais plutôt un soutien actif de ces derniers dans la mise en œuvre d'actions innovantes répondant aux objectifs du programme, le comité de programmation du Leader Sud Vendée fait le choix de mettre en place une grille notation avec un minimum de point requis.

Le modèle de grille présentée est validé. Les membres du comité souhaitent l'expérimenter sur les projets qui seront présentés pour pouvoir convenir d'éventuelles modifications.

4 – Présentation des opérations par les porteurs de projets

Le comité de programmation du GAL SUD Vendée a fait le choix d'auditionner les porteurs de projet. Deux opérations sont à l'ordre du jour du comité du 4 juillet 2017.

Projet 1 : Etude pour la stratégie de marketing territoriale pour le Sud Vendée

Agnès MANDIN, Présidente de Sud Vendée Tourisme, maitre d'ouvrage de l'opération, présente le projet : Etude pour la stratégie de marketing territoriale pour le Sud Vendée accompagnée par Nadège MERCIER, directrice de la structure.

Descriptif de l'opération :

Objectif du projet :

- Définir une stratégie de marketing territoriale en vue de faire émerger la destination Sud Vendée

Contenu de l'action :

- Mission confiée à un prestataire de services spécialisé dans ce domaine
 - Déterminer le positionnement touristique de la destination
 - Elaborer une stratégie marketing touristique territoriale pouvant se décliner sur les entités qui composent le Sud Vendée
 - En tranche conditionnelle ; préconiser un plan d'action et un schéma d'organisation touristique

Résultats attendus

- Accroître l'attractivité touristique du Sud Vendée
- Déployer une stratégie touristique pertinente et originale
- Fédérer les acteurs (élus socio-professionnels, résidents...)
- Améliorer la consommation touristique (fréquentation, achats...)

Cette action a la particularité de couvrir deux territoires qui portent un programme LEADER.

Montant total de l'opération en HT

Postes de dépenses	Montants HT	Financement	Montant	%
Cout total études	32 425,00	Leader GAL SUD VENDEE	5 350,40	16,5%
		Leader Pays de Luçon	4 377,10	13,5%
		Région FACES	16 212,50	50%
		Autofinancement	6 485,00	20%
TOTAL	32 425,00		32 425,00	100%

Proratisation de l'opération à l'échelle du GAL Sud Vendée

Clé de répartition : population

Postes de dépenses	Montants HT	Financement	Montant	%
Cout total études	17 833,75	Leader GAL SUD VENDEE	5 350,40	30%
		Région FACES	8 916,60	50%
		Autofinancement	3 566,75	20%
TOTAL	17 833,75		17 833,75	100%

La présentation précise et détaillée de l'opération ne suscite pas de question de la part des membres du comité de programmation. Monsieur JOSSE, Président du GAL, remercie la Présidente de Vendée Tourisme pour son intervention. Le porteur de projet se retire. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

Vérification de l'absence de conflit d'intérêt : La structure Sud Vendée Tourisme est membre du comité de programmation, cependant Monsieur HERAUD son représentant est absent ce jour là.

Vérification de référentiel d'intervention : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 30% soit 5 350.40 euro de FEADER pour un total de dépenses éligibles de 17 833,75 euros HT. Cette demande est conforme au référentiel de la fiche action n°4.

15 membres du comité ont remis leur grille sur les 18 membres présents. Les deux représentantes des consulaires, membres du collège public n'ont pas complété la grille de sélection car leurs représentants élus étaient présents. La moyenne des notes est de : 25,26 sur 30 points.

Le projet est adopté à l'unanimité. L'ensemble des membres soulignent la qualité de cette action. Le montant de subvention accordée est de 5 350.40 euro de FEADER pour un total de dépenses éligibles de 17 833,75 euros HT.

Projet 2 : Cheminement pédestre - commune de Bouillé Courdault

Stéphane GUILLON, maire de la commune de Bouillé Courdault, membre du comité de programmation présente le projet le projet de cheminement pédestre.

Descriptif :

Le projet, porté par la commune de Bouillé Courdault et conduit en partenariat avec les services d'Etat, du Département, de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise et du Parc Naturel Régional permettra d'offrir aux habitants et aux touristes deux circuits connectés qui emprunteront pour partie des chemins existants et passeront par des lieux remarquables et diversifiées des deux villages : secteurs de marais, port, bourgs.

Pour les sections à créer deux types d'aménagement sont prévus : des franchissements (passerelles bois et des travaux de débroussaillage pour les secteurs non accessibles actuellement avec un cheminement sur sol enherbé peu large, adapté au passage des piétons.

La première boucle de 3.2 km fait le tour de Bouillé en partant du parking du pré marais. L'autre boucle de 3.6km commence au port de Courdault. La mise en place de ces tracés a été rendue possible grâce à un travail collectif et de concertation de la municipalité avec les habitants concernés par la traversée des sentiers. L'objectif est d'offrir aux visiteurs la possibilité d'aller à la rencontre de la faune et la flore du marais.

Postes de dépenses	Montants	Financement	Montant	%
Honoraire tranche ferme	7 650,00	Leader Pays de Gâtine	43 716,00	55%
Travaux de réhabilitation	79 781,69	DREAL	26 229,51	18%
		Autofinancement	17 486,18	20%
TOTAL	87 431,69		87 431,69	100%

Monsieur GUILLON est interrogé sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite de ces deux sentiers. Il répond que le choix de garder un aspect très naturel à ces sentiers en évitant le recours à l'enrobé n'offre pas la possibilité aux personnes à mobilité d'effectuer toute la boucle. Cependant certaine partie (abords des ports) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Certains membres du comité souhaitent que l'on ne finance avec Leader que des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette proposition n'est pas retenue.

Monsieur JOSSE, Président du GAL, remercie le maire de Bouillé Courdault pour son intervention. Le porteur de projet, membre du comité de programmation se retire durant les délibérations. Les membres du comité complètent individuellement la grille de notation.

Vérification de l'absence de conflit d'intérêt : Monsieur GUILLON membre du comité de programmation ne participe pas au vote et se retire durant la délibération.

Aucun membre présent n'est élu à la commune de Bouillé Courdault. Le représentant du Parc, structure associée à la démarche est absent.

Vérification de référentiel d'intervention : Le programme Leader est sollicité à hauteur de 55% soit 43 716 euro de FEADER pour un total de dépenses éligibles de 87 431.69 euros HT. Cette demande est supérieure au référentiel de la fiche action n°4. Le taux d'intervention est au maximum de 30% et le montant de subvention plafonné à 20 000 euros.

Le montant de subvention est réajusté dans le tableau ci-dessous :

Postes de dépenses	Montants	Financement	Montant	%
Honoraire tranche ferme	7 650,00	Leader Pays de Gâtine	20 000,00	23%
Travaux de réhabilitation	79 781,69	DREAL	26 229,51	30%
		Autofinancement	41 202,18	47%
TOTAL	87 431,69		87 431,69	100%

15 membres du comité ont remis leur grille sur les 18 membres présents. Les deux représentantes des consulaires, membres du collège public n'ont pas complété la grille de sélection car leurs représentants élus étaient présents. Monsieur GULLON, ne prend pas part à la notation.

La moyenne des notes est de : 16,8 sur 30 points.

Le projet est adopté à l'unanimité. L'ensemble des membres soulignent l'effort financier de cette commune pour participer à la valorisation touristique du marais poitevin. Le montant de subvention accordée est de 20 000 euros de FEADER pour un total de dépenses éligibles de 87 431.69 euros HT.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance. La date du prochain comité de programmation est fixée au 19 septembre 2017.

Fait le 21 août 2017

A Fontenay le Comte

Le Président du GAL
Président du Syndicat mixte

Valentin JOSSE